Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Vente maison - agence immobiliere absente

Par pascal1234

Bonjour,

J'ai mis en vente ma maison via une agence immobiliere. Le compromis de vente a ete signé, la vente doit se faire sous peu. Mais l'agence immobiliere est injoignable (en liquidation ?). La vente entre le vendeur et l'acquereur peut-elle quand meme se faire auprès du notaire ? et à la date convenue ?

Vous remerciant par avance de votre réponse.

Cordialement,

P.1234

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ne mettez pas votre vrai nom.
La présence de l'agence n'est pas requise. Elle n'est pas partie à l'acte.
Par contre elle ne manquera pas de réclamer sa commission au notaire, qui n'a aucune raison de la lui refuser.

Par pascal1234

Bonjour,

Merci beaucoup, pour le conseil ..... et la réponse.
Pour ce qui est de l'agence ... en fait le patron est "parti avec la caisse" apparemment !!!
C'est pour ca que j'avais peur que ca puisse bloquer la vente.

Quand à la commission .... faudra surement attendre un liquidateur judiciaire.

Encore merci.

Par ESP

Bonjour
Tenez vous au courant contactez le mandataire désigné.